Parc de la Maison de la Famille - Ouverture au public - Reconduction de la convention passée avec l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Le Quartier des Cras étant peu pourvu en espaces verts publics, l'UDAF, propriétaire d'un parc rue de la Famille d'une superficie d'environ 1 ha, et la Ville de Besançon ont souhaité mettre ce lieu à la disposition des habitants du quartier.

Autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 1991, la convention liant la Ville et l'UDAF a été signée pour une durée de 10 ans ; en contrepartie de son ouverture au public, la Ville assurait l'entretien courant de ce parc.

Les aménagements, prévus dans le cadre de la convention, ont été réalisés et correspondent aux attentes de l'UDAF, de la Ville et des habitants du quartier.

C'est pourquoi, en accord avec l'UDAF, il convient de reconduire cette convention pour une nouvelle durée de 10 ans.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer la reconduction de la convention liant la Ville et l'UDAF pour l'ouverture au public du Parc de la Maison de la Famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.